

## **CONSEIL MUNICIPAL du 06 septembre 2021.**

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, BARDIN Stéphane.

Adjoints : FUENTES Carmen, ROCHE Philippe.

Conseillers Municipaux : ABAD Mickaël, BAYLE Léa, BERGER Frédéric, BOSSARON Pascal, BOUHIER Emmanuel, JAFFEUX Christine, MENDES Teddy, PINON Sandra, RAYNAUD Catherine.

Absents : QUINET Eliane pouvoir JAFFEUX Christine, RICHARD Charles-Henri.

### ▪ **BUDGET COMMUNE INVESTISSEMENT**

#### ▪ **Approbation proposition emprunts bancaires.**

##### ➤ **Aménagement Bourg/Voiries - Emprunt de 120 000€.**

Pour financer les travaux d'aménagement bourg et de Voiries, il est nécessaire de recourir à un prêt d'un montant de 120 000.00 €. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de demander à la Caisse d'Epargne, l'attribution d'un prêt d'un montant de 120 000.00 € au Taux fixe de 0.54 % pour une durée de 15 ans à échéance trimestrielle, les frais de dossier s'élèveront à 120 €.

##### ➤ **travaux de rénovation de la salle Madeleine de Chazelles – Emprunt de 80 000.00 €.**

Pour financer les travaux de rénovation de la salle Madeleine de Chazelles, il est nécessaire de recourir à un prêt d'un montant de 80 000.00 €. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de demander au Crédit Agricole Centre France, l'attribution d'un prêt d'un montant de 80 000.00 € au Taux fixe de 0.35 % pour une durée de 10 ans à échéance annuelle, les frais de dossier s'élèveront à 80 €.

##### ➤ **Emprunt FCTVA 2021.**

Pour financer les travaux réalisées en 2021 (Aire de jeux – Rénovation salle Madeleine de Chazelles – Aménagement bourg – Voiries) et dans l'attente du remboursement de la TVA, il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant de 60 000.00 €. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de demander au Crédit Agricole Centre France, l'attribution d'un prêt d'un montant de 60 000.00 € au Taux fixe de 0.25 % pour une durée de 2 ans à échéance annuelle, les frais de dossier s'élèveront à 60 €.

### ▪ **PERSONNEL.**

##### ➤ **Modification tableau des effectifs – Augmentation temps de travail.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer 1 emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 24/35<sup>ème</sup> et de supprimer 1 emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 20/35<sup>ème</sup>.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 07/09 2021,

- Filière : technique,
- Cadre d'emplois : catégorie C,
- Grade : Adjoint technique territorial,
- Ancien effectif : 9
- Nouvel effectif : 9

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

### ▪ **IMMEUBLE 13 PLACE DE L'EGLISE.**

##### ➤ **Avant projet définitif.**

Lors de la délibération 56/2021 le premier APD, présenté par le cabinet Bourbonnais Jacob, a été refusé.

Monsieur le Maire présente l'Avant Projet Définitif N°2 proposé par le cabinet Bourbonnais Jacob concernant le projet de réhabilitation de l'immeuble 13 place de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'Avant Projet Définitif n°2 pour un cout prévisionnel des travaux de 348 500 €, précise que les dépenses relatives à cette opération seront inscrites au budget communal 2021 à l'opération 117 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour instruire ce dossier.

▪ **BUDGET ASSAINISSEMENT.**

➤ **Etude diagnostique d'assainissement du réseau et de la station du Bourg d'Aubiat – Approbation du devis assistance.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le devis FG CONSULTATNT d'un montant de 2 250 € HT soit 2 700 € TTC, représenté par Mr FOURNERET pour nous assister dans le suivi de cette étude. Cette prestation comprend la rédaction des documents nécessaires, le suivi de la consultation et le suivi des travaux du bureau d'étude. Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire pour traiter ce dossier. Les crédits correspondants seront prévus au budget 2021 Assainissement.

▪ **DIVERS.**

➤ **Modification des statuts du SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz).**

Le SIEG du Puy-de-Dôme, auquel la commune d'Aubiat adhère, modifie ses statuts. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver les nouveaux statuts et ses annexes, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie et de donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

➤ **Convention Territoriale Globale (CTG) 2021-2024.**

La communauté de communes Plaine Limagne a engagé, avec les représentants de la CAF un travail d'élaboration d'une Convention Territoriale Globale (CTG) qui devra à terme remplacer les Contrats Enfance – Jeunesse (CEJ).

L'action des Caf consiste notamment, à mobiliser les partenaires dans une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation sociale et la vie des quartiers, le logement et l'amélioration du cadre de vie, et l'accès aux droits. C'est pour répondre aux besoins prioritaires des territoires que la Caf souhaite développer ces conventions partenariales. Les conventions territoriales globales (CTG) sont des conventions de partenariat qui visent à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants sur un territoire donné.

En mobilisant l'ensemble des ressources d'un territoire défini, cette dynamique de projet vise à renforcer les coopérations et à contribuer ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité des interventions. Elle permet également de rationaliser les instances partenariales existantes et de mieux mobiliser les financements. Les communes doivent être signataires de la CTG.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer la CTG de la Communauté de communes Plaine Limagne et dit que cette décision n'engagera pas la commune à proposer des projets.

➤ **Débat sur les énergies renouvelables - Eoliennes et panneaux photovoltaïques au sol.**

**Eoliennes :** Plaine Limagne à l'objectif d'installer d'ici 2030 des éoliennes, le président et le vice-président ainsi que les maires des communes concernées ont rencontré la société Compagnie du RHÔNE (CNR) pour une présentation. Les règles à prendre en comptes sont d'être à 500 m des habitations et avoir une distance de 200m des routes et voies ferrées. Plusieurs zones d'implantation ont été identifiés sur les communes d'Aigueperse, Artonne et Aubiat. Le projet détaillé de CNR est présenté aux conseillers municipaux.

Après un tour de table, chaque élu a pu donner son avis et après un débat vif entre les élus, la majorité est contre l'éolienne :

- 1/3 des élus sont favorables à la poursuite de l'étude éolienne sur la commune
- 1/3 des élus sont plutôt défavorables à la poursuite de l'étude éolienne sur la commune
- 1/3 des élus sont très défavorables à la poursuite de l'étude éolienne sur la commune

L'avis du conseil municipal d'Aubiat sera transmis à CCPL et au porteur de projet.

**Panneaux photovoltaïques au sol :** La société Combrailles Durables est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Combrailles Durables agit à plusieurs niveaux. Tout en recherchant une large implication des citoyens sur le territoire, elle met en place des outils permettant la production locale d'énergies renouvelables : actions pour la maîtrise des consommations énergétiques, conseil auprès des élus locaux et proposition d'un placement local, éthique et solidaire à tous les coopérateurs.

« Combrailles Durables » a identifié une friche proche de la plateforme de compostage Onyx susceptible de recevoir des panneaux photovoltaïques au sol. L'avis des élus est que cette parcelle n'appartient pas en propre à la commune d'Aubiat mais aux « habitants de Chazelles », qu'elle est utile pour la biodiversité et que le choix d'une autre parcelle communale serait plus judicieux. Il est proposé, une parcelle communale sur l'ancienne décharge à l'arrière du Montclavel.

Le conseil municipal est favorable à la poursuite de l'étude de panneaux photovoltaïques au sol sur cette parcelle communale située au Champ Chabanne près de la SICARPAM.

➤ **Fête patronale.**

La commune prend la responsabilité de l'organisation de la fête patronale. Des affiches seront distribuées dans les boîtes aux lettres. Les manèges seront sur la place début de semaine 36. Samedi matin besoin de volontaires pour la mise en place des feux d'artifice à Montclavel, dimanche pour l'installation du marché gourmand, du vin d'honneur et de l'accueil des nouveaux habitants sur la place de la mairie et montage de la scène pour le concert du dimanche après-midi.

➤ **Plainte sur l'entretien des espaces verts de la commune.**

En juin et juillet la commune a engagé deux contrats en CDD pour l'entretien de la commune, il y a eu des messages de satisfaction et de remerciement des habitants. Malheureusement en août il a beaucoup plu, une partie du personnel étant en vacances, il a été difficile de tenir correctement l'entretien des espaces communaux. Début septembre, la commune a refait un contrat CDD pour le remplacement de l'agent en arrêt maladie et un autre contrat CDD de 20h pour le mois de septembre en renfort.